

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

GAEC DE MANE HENRY – Mane Henry – 56240 PLOUAY

Une consultation du public sera ouverte **du 26 décembre 2018 au 25 janvier 2019 inclus** à la mairie de PLOUAY concernant le projet présenté par Monsieur le gérant du GAEC DE MANE HENRY, dont le siège social est situé au lieu-dit « Mané Henry» 56240 PLOUAY, en vue d'exploiter un atelier porcin devant comporter, après extension, un effectif de 2965 animaux équivalents à l'adresse suivante : « Mané Henry» 56240 PLOUAY, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de PLOUAY aux jours et horaires suivants :

- *les lundis, mardis, mercredis : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h*
- *les jeudis : de 8h30 à 12h*
- *les vendredis : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h*
- *les samedis : de 9h à 12h*

La mairie sera fermée exceptionnellement le lundi 31 décembre 2018 après-midi

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 25 janvier 2019 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de PLOUAY
- ou les adresser par lettre au préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ,
- ou les adresser par voie électronique au préfet du Morbihan à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr